

AR Prefecture

006-210600441-20220721-21_07_2022_09-DE

Reçu le 28/07/2022

Publié le 28/07/2022

(Loi du 5 AVRIL 1884 - Art. 56)

Mairie de LA COLLE SUR LOUP

Département
des Alpes MaritimesArrondissement de
GRASSE

Nombre de membres

Afférents au conseil municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	26

N° 21.07.2022.09

Objet de la délibération :
Concession de service
relative à la mise à
disposition, l'installation, la
maintenance, l'exploitation
et l'entretien de mobiliers
urbains publicitaires et non
publicitaires

- ☐ Original.
☐ Expédition certifiée
conforme à l'original.

Pour le Maire,
Le Directeur Général des
Services,

Date de la convocation :
13/07/2022

**Certifié exécutoire compte
tenu**

De la date d'affichage :
28 JUL. 2022

De la date de transmission et
de réception en Sous-
Préfecture :

28 JUL. 2022

Pour le Maire,
Le Directeur Général des
Services,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la Commune de LA COLLE SUR LOUP

SEANCE DU 21 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt et un juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard MION, Maire.

PRÉSENTS :

M. MION - M. CIRIO - Mme CUBIZOLLES - M. BORIOSI - Mme MARINO - M. BERTAUX - Mme MUIA - M. LEMESSIER - Mme BRISON - M. RODRIGUEZ - Mme PROPETTO - M. CASTET - Mme BILLOIS - Mme POULAIN - Mme TOURIAN - M. VAN DEN BULCKE - M. THEVENIAUD - M. LEGRAND - M. VERGES - M. PETIT

PROCURATIONS :

M. FORESTIER pouvoir donné à M. CIRIO
M. BERNARD pouvoir donné à M. BERTAUX
Mme MOURTY pouvoir donné à Mme CUBIZOLLES
Mme VERONESE-NARDI pouvoir donné à Mme MUIA
Mme TEISSEIRE pouvoir donné à Mme MARINO
M. DURANTE pouvoir donné à M. LEGRAND

ABSENTS :

M. MORVAN
M. DORDONNAT
Mme ROLLAND

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MARINO

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un marché relatif aux prestations de fourniture, d'installation, de maintenance, d'entretien de mobiliers urbains accessoirement publicitaires sur le domaine public de la Ville de la Colle sur Loup a été lancé conformément à l'article R2123-1.

Le marché est passé par procédure adaptée, ouverte.

Il est rappelé que le titulaire, en tant que propriétaire et installateur des différents dispositifs, trouvera compensation financière à ses obligations dans les recettes tirées de l'exploitation publicitaire des faces qu'il garde à sa disposition.

La consultation a été lancée le 21 mars 2022 pour une remise des offres le 28 avril 2022.

Date de début prévue : 2^{ème} semestre 2022.

Le marché est conclu pour une durée de 12 ans dont les caractéristiques principales, acceptées par les parties, sont les suivantes :

006-210600441-20220721-21_07_2022_09-DE

Reçu le 28/07/2022

Publié le 28/07/2022

- 2 | 2